



SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 5 février 2018 à 19 h, à l'Église paroissiale situé au 2261, chemin des Hauteurs.

Sont présents Monsieur le maire suppléant, Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Donald Riendeau, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Normand Dupont.

Sont absents Monsieur le maire Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine.

2018-02-016

1.1

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

En l'absence du maire et de la mairesse suppléante, il y a lieu d'adopter une résolution afin de nommer un président d'assemblée pour la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE NOMMER monsieur Yves Dagenais à titre de président d'assemblée pour la présente séance, et ce, en remplacement du maire et de la mairesse suppléante présentement absent(e)s.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-017

1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Nomination d'un président d'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018
- 1.4 Approbation de la liste des déboursés
- 1.5 Octroi de contrat - soumission pour l'émission d'obligations
- 1.6 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 516 000 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018
- 1.7 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2018
- 1.8 Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Transport adapté et collectif de la MRC de La Rivière-du-Nord
- 1.9 Autorisation de signature - entente intermunicipale relative à la vente pour non-paiement de taxes et prévoyant une délégation de compétence
- 1.10 Vente pour défaut de paiement de taxes - 2018
- 1.11 Amendement à la résolution 2016-04-113

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Autorisation de signature - servitude de non construction et à des fins de conservation en faveur de la Municipalité
- 2.2 Octroi de contrat - soumission no. 890-18 – approvisionnement en essence régulière
- 2.3 Ajustement du contrat de déneigement - soumission no. 819-15
- 2.4 Rachat du contrat d'entretien du réseau d'éclairage
- 2.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 1151-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réfection du pavage de certaines rues situées sur le territoire de la Municipalité
- 2.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 1152-18 décrétant



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

- une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour les travaux de drainage et de stabilisation de route
- 2.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 1153-18 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Hippolyte
 - 2.8 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 1154-18 décrétant une dépense et un emprunt de 926 000 \$ pour la réfection et la construction de la 111e avenue
 - 2.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement numéro 864-01-03 modifiant le Règlement de lotissement numéro 864-01
 - 2.10 Adoption du Projet de Règlement numéro 864-01-03 modifiant le Règlement de lotissement numéro 864-01
 - 2.11 Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement numéro 865-01-11 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 865-01
- 3. RESSOURCES HUMAINES**
- 3.1 Embauche et nomination de secrétaires - postes syndiqués permanents à temps plein - sécurité incendie - greffe, communications et direction générale - travaux publics
 - 3.2 Embauche de secrétaires surnuméraires - postes syndiqués à temps plein – travaux publics - greffe, communications et direction générale
 - 3.3 Embauche d'une réceptionniste/commis de bureau - poste permanent syndiqué à temps plein – accueil à l'hôtel de ville
 - 3.4 Embauche de douze pompiers
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
 - 4.2 Installation de deux nouvelles lumières de rue sur le chemin du Lac Bertrand
 - 4.3 Affectation des redevances des carrières et sablières
- 5. URBANISME**
- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
 - 5.2 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale
 - 5.3 Projet intégré portant sur le lot 2 765 236 situé sur la rue Gohier
- 6. ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement
 - 6.2 Octroi d'une aide financière - Comité régional pour la protection des falaises
- 7. BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque
 - 7.2 Demande d'aide financière - Programme Commémorations communautaire - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
- 8. SPORTS ET LOISIRS**
- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et des sports
 - 8.2 Octroi d'une aide financière - Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte
 - 8.3 Octroi d'une aide financière - Association du Domaine du Lac-des-Chutes
 - 8.4 Octroi d'une aide financière - Club des bons voisins
 - 8.5 Octroi d'une aide financière - Plein air Bruchési
 - 8.6 Demande de subvention - projet de toiture pour la patinoire du parc Connelly
 - 8.7 Aménagement du nouveau pavillon du Centre de plein air et loisirs
- 9. INCENDIE**
- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 9.2 Demande d'aide financière - formation Pompier 1
 - 9.3 Demande d'étude de sécurité routière auprès du ministère des Transports
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-018

1.3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER
2018**

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-019

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période de janvier 2018 au montant de 859 886.28 \$, tel que soumis par le Service des finances

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-020

1.5

OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	5 février 2018	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5521 %
Montant :	2 516 000 \$	Date d'émission :	21 février 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1005-10, 1054-11, 1061-12, 1132-16, 1138-16, 1143-17, 1104-15 et 1127-16, la Municipalité de Saint-Hippolyte souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 février 2018, au montant de 2 516 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

178 000 \$	1,85000 %	2019
183 000 \$	2,15000 %	2020
187 000 \$	2,35000 %	2021
191 000 \$	2,50000 %	2022
1 777 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,61600

Coût réel : 2,89895 %



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

178 000 \$	1,90000 %	2019
183 000 \$	2,10000 %	2020
187 000 \$	2,30000 %	2021
191 000 \$	2,50000 %	2022
1 777 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,59900

Coût réel : 2,89968 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

178 000 \$	1,80000 %	2019
183 000 \$	2,10000 %	2020
187 000 \$	2,30000 %	2021
191 000 \$	2,50000 %	2022
1 777 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,58600

Coût réel : 2,90122 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

178 000 \$	1,95000 %	2019
183 000 \$	2,10000 %	2020
187 000 \$	2,25000 %	2021
191 000 \$	2,45000 %	2022
1 777 000 \$	2,65000 %	2023

Prix : 98,71380

Coût réel : 2,90655 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 516 000 \$ de la Municipalité de Saint-Hippolyte soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-021

1.6

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 2 516 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint Hippolyte souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 516 000 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
1005-10	27 800 \$
1054-11	640 600 \$
1061-12	152 900 \$
1132-16	410 244 \$
1138-16	538 100 \$
1143-17	299 268 \$
1143-17	176 448 \$
1104-15	55 425 \$
1104-15	57 000 \$
1127-16	72 715 \$
1127-16	85 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1054-11, 1061-12, 1132-16, 1138-16, 1143-17, 1104-15 et 1127-16, la Municipalité de Saint Hippolyte souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Hippolyte avait le 12 février 2018, un emprunt au montant de 991 400 \$, sur un emprunt original de 1 384 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1005 10, 1054 11 et 1061 12;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 février 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 21 février 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1005-10, 1054-11 et 1061-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE SAINT-JEROME
100 Place du Curé-Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1Z6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Hippolyte, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1054-11, 1061-12, 1132-16, 1138-16, 1143-17, 1104-15 et 1127-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 21 février 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros 1005-10, 1054-11 et 1061-12, soit prolongé de 9 jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-022

1.7

**ADOPTION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR
L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité d'assumer 10 % du déficit des opérations de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'APPROUVER le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte fixant les dépenses à 97 803 \$ et le déficit à 55 840 \$, établissant la part de la Municipalité à 5 584 \$;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre le chèque sur réception de l'acceptation dudit budget par la Société d'habitation du Québec, direction de l'habitation sociale;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 520 00 963.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-023

1.8

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Gilles Beaugard à titre de représentant au conseil d'administration de l'organisme Transport adapté et collectif (TAC) de la MRC de La Rivière-du-Nord;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

DE DÉSIGNER le maire, monsieur Bruno Laroche, à titre de représentant de la Municipalité au conseil d'administration du TAC en remplacement de monsieur Gilles Beauregard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-024

1.9

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À
LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET PRÉVOYANT UNE
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte détient la compétence en matière de vente pour taxes, tel que prévu à l'article 196 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas du personnel requis pour exercer pleinement cette compétence;

CONSIDÉRANT QU'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de confier l'organisation, l'opération et l'administration du service de vente pour non-paiement de taxes de la Municipalité de Saint-Hippolyte à la MRC de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de délégation de compétence, d'une durée de trois (3) ans, à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-025

1.10

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - 2018

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec la Municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'AUTORISER la greffière, madame Marie-Ève Huneau, ou en l'absence de cette dernière, la trésorière, madame Catherine Nadeau-Jobin, à offrir pour et au nom de la Municipalité Saint-Hippolyte le montant des arriérés dus à la Municipalité et à la Commission scolaire sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes à la MRC de la Rivière-du-Nord qui aura lieu le 14 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-026

1.11

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-04-113

CONSIDÉRANT la résolution 2016-04-113 adoptée le 4 avril 2016 concernant l'acquisition d'un terrain en vue de l'implantation d'une nouvelle école primaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'AMENDER la résolution 2016-04-113 afin de remplacer la firme de notaire instrumentant par LVR



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

notaires, S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-027

2.1

**AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE DE NON CONSTRUCTION ET
À DES FINS DE CONSERVATION EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel du domaine de la Colline du promoteur immobilier 9305-5689 Québec inc. implique la destruction et la perte de milieux humides;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur compensera la perte de ces milieux humides en constituant une servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant (lots 2 763 074, 2 763 075, 2 763 076, 2 763 077, 2 764 181 et 2 767 068 du cadastre du Québec) en faveur du fonds dominant appartenant à la Municipalité prohibant tout genre de construction, d'ouvrage, ou de plantation de même que toute activité ou intervention qui pourrait avoir pour effet ou être susceptible de de modifier directement ou indirectement les caractéristiques du fonds servant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-028

2.2

**OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION NO. 890-18 – APPROVISIONNEMENT
EN ESSENCE RÉGULIÈRE**

CONSIDERANT la demande de prix no 890-18 pour l'approvisionnement d'essence régulière au garage municipal;

CONSIDERANT les marges de profit soumis par rapport au prix unitaires minimal de l'essence à la rampe de chargement de Montréal, plus la taxe d'accise fédérale, plus la taxe sur le carburant provinciale;

CONSIDERANT les soumissions reçues :

	Paul Grand Maison	Énergie Sonic inc.
Année 2018	1.9%	4.9%
Année 2019	1.9%	4.9%
Année 2020	1.9%	4.9%

CONSIDERANT QUE la consommation estimée est de 25 000 litres par année et le plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'ACCORDER le contrat pour l'approvisionnement d'essence régulière au plus bas soumissionnaire conforme soit, Paul Grand Maison avec une marge de profit de 1.9% pour les années 2018, 2019 et 2020. Le prix de référence étant le prix de l'essence à la rampe de chargement de Montréal, plus la taxe d'accise fédérale, plus la taxe sur le carburant provinciale, établi pour la semaine de livraison. Le contrat est pour une période de trois ans, soit 2018, 2019 et 2020 selon les termes et conditions de la soumission no. 890-18 ;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-320-00-631, 02-220-00-631, 02-610-00-631 et 02-701-61-630.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-029

2.3

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - SOUMISSION NO. 819-15

CONSIDÉRANT la demande du citoyen du 34, rue de la seigneurie;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de rue menant à cette propriété appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 14 du cahier des charges générales pour l'entretien des chemins en période d'hiver et les ajustements contractuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE PROCÉDER à l'ajustement du contrat en conformité avec l'article 14 du devis de la soumission no. 819-15, effectif à partir de janvier 2018:

Secteur sud (nouvelle sections de route)

- rue de la Seigneurie entre la rue du Fort et le no 34 pour une distance supplémentaire de 40 mètres

D'IMPUTER les dépenses relatives à l'entretien hivernal au poste budgétaire 02 330 00 443.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-030

2.4

RACHAT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat no. 799-14 pour l'entretien du réseau d'éclairage se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la conversion du réseau d'éclairage au DEL et la garantie applicable au nouvel équipement de 10 ans pour les pièces et la main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE PROCÉDER au rachat du contrat d'entretien du réseau d'éclairage de l'entreprise Lumidaire inc. pour une somme de 7 318.80 \$ plus taxes. En contrepartie, le service d'entretien sera maintenu pour les autres composantes d'éclairage jusqu'au 31 août 2018;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 340 00 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-031

2.5

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 1151-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1
100 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE CERTAINES RUES SITUÉES
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Patrice Goyer présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 1151-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réfection du pavage de certaines rues situées sur le territoire de la Municipalité.

2018-02-032

2.6

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 1152-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
260 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE STABILISATION DE
ROUTE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Patrice Goyer présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 1152-18 décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour les travaux de drainage et de stabilisation de route.

2018-02-033

2.7

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 1153-18 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

Donald Riendeau présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 1153-18 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

2018-02-034

2.8

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 1154-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
926 000 \$ POUR LA RÉFECTION ET LA CONSTRUCTION DE LA 111E
AVENUE**

Bruno Allard présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 926 000 \$ pour la réfection et la construction de la 111e avenue.

2018-02-035

2.9

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 864-01-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 864-01**

Donald Riendeau présente le projet de règlement qui a pour but d'ajouter des dispositions relatives aux droits acquis et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement numéro 864-01-03 modifiant le Règlement de lotissement numéro 864-01.

2018-02-036

2.10

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 864-01-03 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 864-01**

Sur proposition de Donald Riendeau, dûment appuyée par Jennifer Ouellette, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 864-01-03 modifiant le Règlement de lotissement numéro 864-01;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-037

2.11

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 865-01-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 865-01**

Donald Riendeau présente le projet de règlement qui a pour but d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet intégré et donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement amendant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 865-01, tel qu'amendé.

2018-02-038

3.1

**EMBAUCHE ET NOMINATION DE SECRÉTAIRES - POSTES SYNDIQUÉS
PERMANENTS À TEMPS PLEIN - SÉCURITÉ INCENDIE - GREFFE,
COMMUNICATIONS ET DIRECTION GÉNÉRALE - TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le nouveau poste de secrétaire au Service de sécurité incendie;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de secrétaire au Service des travaux publics et de secrétaire au Service du greffe, des communications et de la direction générale présentement vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des différents comités de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'EMBAUCHER madame Kim Vermette à titre de secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 6 février 2018;

DE NOMINER madame Sophie Dagenais à titre de secrétaire au Service du greffe, des communications et de la direction générale à compter du 12 février 2018;

DE NOMINER madame Christine Demers à titre de secrétaire au Service des travaux publics à compter du 9 octobre 2018;

le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-039

3.2

**EMBAUCHE DE SECRÉTAIRES SURNUMÉRAIRES - POSTES SYNDIQUÉS À
TEMPS PLEIN – TRAVAUX PUBLICS - GREFFE, COMMUNICATIONS ET
DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent de secrétaire au Service des travaux publics a été attribué à madame Christine Demers présentement en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent de secrétaire au Service du greffe, des communications et de la direction générale a été attribué à madame Sophie Dagenais et que cette dernière sera en congé de maternité à partir du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de secrétaire surnuméraire au Service des travaux publics et de secrétaire surnuméraire au Service du greffe, des communications et de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation des différents comités de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'EMBAUCHER madame Claudine Ducharme à titre de secrétaire au Service de travaux publics à compter du 29 janvier 2018, et ce, jusqu'au retour de congé de maternité de la titulaire du poste;

D'EMBAUCHER madame Charline Paquin à titre de secrétaire au Service du greffe, des communications et de la direction générale à temps plein à compter du 12 mars 2018 et pour quelques journées de formation à compter de février, et ce, jusqu'au retour de congé de maternité de la titulaire du poste;

le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-040

3.3

**EMBAUCHE D'UNE RÉCEPTIONNISTE/COMMIS DE BUREAU - POSTE
PERMANENT SYNDIQUÉ À TEMPS PLEIN – ACCUEIL À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste réceptionniste/commis de bureau à l'accueil de l'hôtel de ville;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'EMBAUCHER madame Amélie Corriveau à titre de réceptionniste/commis de bureau à compter du 5 février 2018 selon les dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-041

3.4 EMBAUCHE DE DOUZE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE trois (3) pompiers ont démissionné;

CONSIDÉRANT QU'un (1) pompier est en congé sans solde jusqu'au 1er octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire augmenter ses effectifs de huit (8) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection pour combler ces postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'EMBAUCHER madame Laurence Thivierge, messieurs Alexandre Dézainde, Alex Goudie, Mikael Raposo, Ryan Turcotte, Marc-André Lelotte-Lapointe, Michael Bousquet, Simon Vadboncoeur, Steve Roy, Stefano Ficca et Jonathan Cardinal à titre de pompiers à temps partiel à compter du 5 février 2018;

D'EMBAUCHER monsieur Samuel Rousseau à titre de pompier surnuméraire à compter du 5 février 2018;

le tout selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur des pompiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

2018-02-042

**4.2 INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE SUR LE CHEMIN
DU LAC BERTRAND**

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation de nouvelles lumières de rue sur le chemin du Lac Bertrand;

CONSIDÉRANT la politique sur les lumières de rue, résolution no. 2015-04-105, et les budgets disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER l'installation de nouvelles lumières de rue au DEL de 32 watts avec une puissance de huit pieds aux endroits suivants :

- Chemin du Lac Bertrand face à l'intersection de la rue Eaux Vives, poteau no 48NZL4
- Chemin du Lac Bertrand face au no 500, poteau no RP83JB

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-340-00-681.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-043

4.3 AFFECTATION DES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les utilisateurs du chemin du Lac Bertrand de sécuriser l'intersection avec le chemin des Hauteurs en procédant au réaménagement de l'intersection et à l'installation d'un feu de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut utiliser les redevances des carrières et sablières pour la réfection et l'entretien des voies publiques par lesquelles transitent des substances provenant des carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 5 000\$, pour les services d'arpentage et de laboratoire nécessaires à la préparation du devis d'appel d'offre pour les services professionnels nécessaire à la confection des plans et devis visant les aménagements requis pour sécuriser l'intersection du chemin du Lac Bertrand et du chemin des Hauteurs;

DE FINANCER cette dépense avec les sommes provenant des redevances des carrières et sablières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2018-02-044

5.2 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de permis pour les travaux suivants:

- a) **PIIA 2017-0059, 19, 146e avenue**, qui consiste à construire une nouvelle résidence sur un terrain situé à moins de 100 mètres d'un lac (résolution CCU 2018-01-03);
- b) **PIIA 2017-0061, 287, 51e avenue**, qui consiste à remplacer le parement extérieur d'un pavillon situé sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-04);
- c) **PIIA 2018-0001, 1013, chemin du Lac-Connelly**, qui consiste à agrandir la résidence sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-06);
- d) **PIIA 2018-0002, 639, rue des Rosiers**, qui consiste à construire une nouvelle résidence sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-07);
- e) **PIIA 2018-0003, 432, chemin du Club**, qui consiste à remplacer le parement extérieur de la résidence située sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-08);
- f) **PIIA 2018-0005, 205, chemin du Lac-de-l'Achigan**, qui consiste à agrandir la résidence située sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-17);
- g) **PIIA 2017-0060, 594, 305e avenue**, qui consiste à construire une nouvelle résidence sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2018-01-05);

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 1007-10 sont démontrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ACCEPTER les projets énumérés ci-dessus et ce, conformément aux plans et documents soumis par les requérants respectifs et aux conditions inscrites au permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-045

5.3 PROJET INTÉGRÉ PORTANT SUR LE LOT 2 765 236 SITUÉ SUR LA RUE GOHIER



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet intégré sur le lot 2 765 236 situé sur la rue Gohier qui prévoit la construction de six habitations bifamiliales en propriété exclusive et un espace en partie commune;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera desservi par des allées véhiculaires dont l'entretien sera entièrement à la charge des copropriétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est situé à l'intérieur de la zone C4-27 favorable au développement proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ACCEPTER le projet intégré présenté pour le lot 2 765 236 et tel que montré au plan préparé la firme « Urba Consultants » en date du 19 janvier 2018.

Cette acceptation n'est qu'un accord de principe au projet présenté. Le requérant devra, pour la mise en œuvre de son projet et avant l'obtention de tout permis, obtenir toutes les autorisations et approbations requises par la réglementation applicable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

2018-02-046

6.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES FALAISES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) afin de traiter les récentes acquisitions du CRPF et réaliser la caractérisation écologique ainsi que le zonage de conservation des terrains du CRPF se trouvant sur le territoire de Saint-Hippolyte ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière au CRPF au montant de 9 500 \$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60% à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40% à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-470-00-970.

DE FINANCER cette dépense par la réserve financière pour les initiatives en matière environnementale constituée par le Règlement 1146-17 adopté par la résolution 2017-08-243.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

2018-02-047

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRE - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soulignera son 150e anniversaire en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Patrimoine canadien octroi de l'aide financière pour des événements non récurrents qui soulignent le centenaire ou l'anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE SOUMETTRE une demande d'aide financière pour la commémoration du 150e anniversaire de la Municipalité dans le cadre du Programme « Commémorations communautaires - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine » auprès du Ministère du Patrimoine canadien;

D'AUTORISER la directrice de la culture et bibliothèque à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et des sports.

2018-02-048

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - COMPTOIR ALIMENTAIRE DE SAINT-HIPPOLYTE

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte vient en aide à plusieurs familles de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à soutenir le Comptoir alimentaire par le prêt d'un local avec certains équipements de même qu'en assumant certains coûts d'opérations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consigner les modalités de cette entente par écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

D'OCTROYER, et ce, conformément audit protocole d'entente une aide financière au Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte au montant de 5 000\$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 70% à la signature du protocole d'entente et 30% à l'approbation du rapport financier de l'organisme.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-049

8.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DU DOMAINE DU LAC-DES-CHUTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a prévu à son budget 2018 des sommes destinées à l'aide financière d'organismes municipaux sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association du Domaine du Lac-des-Chutes pour la tenue d'un événement afin de souligner le 5e anniversaire de la réfection de leur barrage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association du Domaine du Lac-des-Chutes au montant de 537,50 \$;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 701-50-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-050

8.4

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CLUB DES BONS VOISINS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a prévu à son budget 2018 des sommes destinées à l'aide financière d'organismes municipaux sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club des Bons voisins pour leurs projets d'améliorations de leurs installations;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Donald Riendeau et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club des Bons voisins au montant de 2 800\$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 50% à l'acceptation du projet et 50% à l'approbation du rapport financier de l'événement;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 701-50-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-051

8.5

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PLEIN AIR BRUCHÉSI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir aux jeunes de Saint-Hippolyte la possibilité de s'inscrire au camp de jour organisé par Plein air Bruchési à un tarif réduit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à offrir aux jeunes de Saint-Hippolyte une programmation variée dans un environnement sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'OCTROYER une aide financière à Plein air Bruchési de 26,75 \$ par enfant, par semaine résidant à Saint-Hippolyte, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour l'année 2018;

Cette participation financière de la Municipalité sera conditionnelle au respect des exigences du service de prévention des incendies en matière de sécurité des lieux publics, qu'une preuve d'assurance soit fournie ainsi que du dépôt par Plein Air Bruchési d'un protocole d'entente en bonne et due forme aux mêmes conditions que celui de 2017 et d'une lettre des propriétaires du site, identifiant Plein Air Bruchési comme maître d'œuvre en matière de camp d'été pour 2018;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-052

8.6

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET DE TOITURE POUR LA PATINOIRE
DU PARC CONNELLY**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter le projet d'un toit couvert à la patinoire du Parc Connelly comme projet au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit programme, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur exige une confirmation, de la part de la Municipalité, à s'engager pour sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE SOUMETTRE le projet de demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

D'AUTORISER le directeur des sports et loisirs et à signer tout document relatif à cette demande.

DE S'ENGAGER à financer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE FINANCER la portion des coûts défrayés par la Municipalité en partie par le surplus accumulé et en partie par un règlement d'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-053

8.7

AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU PAVILLON DU CENTRE DE PLEIN AIR ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les espaces de rangement et les biens mobiliers ne sont pas compris dans le contrat de construction du nouveau pavillon Roger-Cabana;

CONSIDÉRANT la popularité sans cesse grandissante de Centre de plein air Roger-Cabana et le désir de la Municipalité d'offrir des installations bien équipées avec plus de matériels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ALLOUER un budget de 35 500 \$ pour des travaux d'aménagement des locaux et à l'achat de différents équipements pour le nouveau pavillon;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie.

2018-02-054

9.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE SOUMETTRE une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC, en conformité avec l'article 6 dudit programme;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-02-055

9.3

**DEMANDE D'ÉTUDE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE le service Sécurité incendie a une problématique de sécurité lorsque les véhicules incendie sont appelés à répondre à des situations en empruntant la route 333, dû aux véhicules passant à des vitesses jugées trop rapides et à la capacité de voir venir les véhicules;

CONSIDÉRANT QU'il est question de la sécurité des pompiers, de demander au ministère des Transports du Québec, d'effectuer une étude de sécurité afin de faire ralentir les véhicules passant sur la route 333 dans le secteur du 1255 chemin des Hauteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à demander une étude de sécurité au ministère des Transports du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 20h00 à 20h05 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Camp Bruchési
- Approvisionnement en eau des puits artésien au Domaine du Grand Duc, près de la 42e avenue

2018-02-056

11.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Il est proposé par Donald Riendeau et appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20h06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire suppléant

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 5 février 2018.

Normand Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier